**ANNEXE 8**

**MOUVEMENT 2019 - SAVOIE**

**AIDE A LA SAISIE DES VOEUX**

Tous les participants au mouvement départemental 2019 formuleront leurs vœux (maximum 40 vœux) sur l’application « MVT1D » accessible depuis IPROF rubrique « Services » puis « Mouvement intra départemental ».

Chaque enseignant pourra, **du 5 avril au 23 avril 2019** :

* Consulter la liste des postes
* Saisir, modifier, ajouter, annuler des vœux
* Vérifier ses vœux

**N’attendez pas le dernier jour pour vous connecter au serveur**

**Consultation des postes et saisie des vœux**

1. Consultation des postes

La liste générale des postes vacants et susceptibles de l’être sera publiée sur le site de la DSDEN à compter du 5 avril 2019.

L’application « MVT1D » permet de faire une recherche de poste par commune, école, nature de poste, zone…

La saisie des vœux peut être effectuée soit en cliquant sur les postes sélectionnés dans la liste interne à l’application, soit directement après avoir préparé sa liste de vœux.

1. Saisie des vœux

Les vœux formulés peuvent être des vœux précis sur une école ou des vœux géographiques regroupant plusieurs communes. Un vœu formulé sur une zone géographique signifie pouvoir obtenir tout poste situé à l’intérieur de cette zone.

L’algorithme du mouvement prendra en compte tout vœu précis placé avant ou après le vœu géographique et cherchera ce poste au sein de la zone, ou à défaut le poste le plus proche de l’école demandée en vœu précis. Il est donc important de bien intégrer dans les vœux plusieurs vœux précis indicatifs.

Pour les enseignants affectés à titre provisoire ou sans poste, vous devrez saisir au moins deux vœux infra-départementaux (détail des zones annexe 7).

Au sein des zones infra-départementales, vous pourrez solliciter différents types de postes, identifiés par des codes «Mouvement Unité de Gestion» (MUG) du type «Enseignant» pour ECEL, ECMA et TS, «ASH» pour les postes de l’ASH, «DIR 2 à 7 classes», «DIR 8 et 9 classes» et «DIR 10 à 13 classes» pour les directions.

La saisie se fera sur deux écrans distincts, dont l’un accessible uniquement aux agents affectés à titre provisoire ou sans poste :

|  |  |
| --- | --- |
| **Affectation à titre provisoire ou sans poste** | **Affectation à titre définitif** |
| 1. Accès à l’écran 2 pour la saisie des vœux de zone infra-départementale : 2 vœux minimum obligatoires 2. Accès à l’écran 1 pour la saisie des vœux précis et des zones géographiques : 40 vœux maximum   **Attention** : **vous ne pourrez avoir accès aux vœux précis de l’écran 1 qu’après avoir saisi les vœux de zone infra obligatoires dans l’écran 2.** | Accès à l’écran 1 pour la saisie des vœux précis et des zones géographiques : 40 vœux maximum |

Chaque participant est responsable de la saisie de ses vœux ; il convient que celle-ci soit vérifiée attentivement. Il est recommandé d’éditer le récapitulatif des vœux, proposé en fin de validation. Aucune correction ne sera effectuée ultérieurement par l’administration quel que soit le motif invoqué par l’intéressé.

**Accusé de réception des vœux**

Le 13 mai 2019, un accusé de réception récapitulant les vœux saisis et précisant le barème validé pour le mouvement départemental 2019 vous sera adressé dans votre boite de réception IPROF.

Les éventuelles contestations de barème devront être envoyées aussitôt et au plus tard le 16 mai 2019 sur la boite départementale du mouvement [*ce.ia73-div1-personnel@ac-grenoble.fr*](mailto:ce.ia73-div1-personnel@ac-grenoble.fr)

**Consultation des résultats**

A l’issue de la CAPD du mardi 11 juin 2019, les résultats seront consultables via l’application « MVT1D » et dans votre messagerie IPROF.